



## LIVRET D'INFORMATIONS ACCUEILS DE LOISIRS ET CENTRE ANIMATION JEUNESSE ÉTÉ 2021

### → Dates d'ouverture :

- **Session de juillet** Du Jeudi 8 juillet 2021 au Vendredi 30 juillet 2021 (fermé le 14 juillet)
- **Session d'août** Du Lundi 2 août 2021 au Mardi 24 août 2021

Nous accueillons les enfants à partir de 2 ans à la condition qu'ils soient **inscrits dans un établissement scolaire**. Le directeur, la directrice de l'accueil de loisirs, se réserve le droit de refuser un enfant si ce dernier est malade ou s'il n'est pas propre (enfants en couches non acceptés).

Les enfants sont répartis en tranches d'âge composées comme tel :

*2-5 ans / 6-7 ans / 8-11 ans / 11- 14 ans / 15-17 ans.*

Les enfants âgés de 11 ans révolus ont le choix entre l'accueil de loisirs et le CAJ. Nous conseillons ce dernier pour préparer en douceur l'entrée au collège d'autant que deux groupes distincts sont composés, l'un dit « collégiens » pour les 11-14 ans et l'autre dit « lycéens » pour les 15-17 ans et ceci afin de répondre le mieux possible aux attentes des jeunes et de rassurer...les parents !

### 1- HORAIRES D'OUVERTURE DES ACCUEILS DE LOISIRS ET DU CENTRE ANIMATION JEUNESSE

Que ce soit pour les accueils de loisirs 2-11 ans ou le Centre Animation Jeunesse 11-17 ans, **la journée est continue avec le repas inclus**. La demi-journée n'est pas possible durant l'été. (Si un enfant bénéficie d'un Projet d'Accueil Individualisé, et que la famille doit fournir son repas du midi alors nous déduisons uniquement 1€ au tarif journalier).

Les enfants de **2-11 ans** pour l'accueil de loisirs seront accueillis **entre 9h00 et 17h00**

Les Pré-ado et adolescents **11-14 ans et 15-17 ans** pour le CAJ seront accueillis **entre 9h00 et 18h00**.

En raison de la situation sanitaire et afin d'éviter les regroupements, **l'accueil du matin sera possible et échelonné entre 8h30 et 9h00. Le départ en fin d'après-midi sera lui aussi échelonné entre 16h30 et 17h00.**

[Possibilité de garderie avant et après ces heures d'accueil :](#)

Le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 17h00 à 18h00, au tarif de 1.00€ le matin et 1.00€ le soir. Les présences en garderie seront facturées en fin de mois.

**Nous demandons aux parents d'amener leur(s) enfant(s) le plus tôt possible sans attendre la dernière minute. Les grilles seront fermées à 9h00 précises et les retardataires ne pourront être accueillis.**

## 2- LIEU D'ACCUEIL DES ENFANTS DE 2 A 11 ANS

- L'école Jules Lesieux, rue Aristide Briand, pour les **groupes 2-5 ans, 6-7 ans et 8-11 ans**



- Le centre social Jean Ferrat **pour le CAJ 11-14 ans et 15-17 ans**



## 3- RAMASSAGE EN BUS

Un ramassage en bus est proposé avec passage dans les différents quartiers de la ville d'Arques. Le tarif est de 0,50 € / trajet et par enfant, facturé à l'issue de la session.

HEURES ET LIEUX DE DEPART	MATIN	HEURES ET LIEUX DE RETOUR	SOIR
Zac de la Garenne	8h10	Espace Richard Obein (ancienne Gendarmerie)	17h05
Zac Sainte-Catherine	8h15	Place de Malhôte	17h10
Rue Adrien Danvers Cimetière	8h20	Haut-Arques Intersection Rue J.Jaurès et Rue du Mal Leclerc	17h15
Place d'Arques Abri bus	8h25	Ecole Basse Meldyck	17h20
Ecole Basse Meldyck	8h30	Place d'Arques Abri bus	17h25
Haut-Arques Intersection Rue J.Jaurès et Rue du Mal Leclerc	8h35	Rue Adrien Danvers Cimetière	17h30
Place de Malhôte	8h40	Zac de la Garenne	17h35
Espace Richard Obein (ancienne Gendarmerie)	8h45	Zac Sainte-Catherine	17h40

*Voici les horaires (approximatifs, ils dépendent du nombre d'enfants embarquant aux différents arrêts).*

#### 4- CONDITIONS D'ACCUEIL DES ENFANTS ET RÈGLES SANITAIRES

Les règles sanitaires pour nos accueils d'été seront déterminées par un [protocole édité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports \(DRAJES\)](#). Ce protocole sera diffusé quelques semaines avant le début des accueils de loisirs. Des mesures spécifiques seront donc mises en place au même titre que celles mises en vigueur dans les écoles ou nos accueils de loisirs des mercredis et petites vacances.

Notre association se conformera à ces règles avec pour priorité la sécurité des enfants et des équipes encadrantes comme elle le fait avec réussite depuis le début de la pandémie de la COVID 19.

Nous nous engageons à rendre le cadre d'accueil le plus convivial et serein possible pour les enfants en dépit des mesures et restrictions qui nous seront imposés.

#### 5- L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS ET ENCADREMENTS

Cette année sera celle de la 29e édition des accueils de loisirs d'été organisés par notre association. La thématique de l'été 2021 est intitulée **"Féerie et traditions nordiques"**. Quel que soit l'âge de votre enfant, nous allons lui proposer d'embarquer vers des univers éducatifs, ludiques et de découverte lui permettant de passer un été inoubliable. Sorties pédagogiques, activités de pleine nature, ateliers scientifiques, activités sportives, activités de création... Il y aura chaque jour la possibilité pour votre enfant de choisir son activité parmi un panel préparé par les équipes d'animations.

Ces dernières sont composées d'animatrices et d'animateurs diplômés BAFA dans le respect de la législation en vigueur et dont les compétences et la capacité à exercer ont été évaluées à plusieurs reprises.

Les accueils sont dirigés par nos responsables pédagogiques, salariés permanents de notre association diplômés d'Etat et chargés de la mise en œuvre d'accueils et d'ateliers tout au long de l'année.

Nous avons édité un livret de présentation spécifique que vous pourrez retrouver sous [ce lien](#) ou à l'accueil de notre association. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

## 6- LE NÉCESSAIRE OBLIGATOIRE POUR VOS ENFANTS

Nous demandons aux parents de fournir à leur(s) enfant(s) ou leur(s) adolescent(s), le nécessaire obligatoire suivant :

- Une casquette
- Des vêtements de rechange et un vêtement de pluie, style k-way (rangés dans un sac à dos)
- Une gourde vide (pas de sodas, pas de sirop)
- Selon les recommandations sanitaires, des masques de protection aux normes en vigueur

## 7- RESTAURATION

**Le repas est obligatoire pour tous les enfants et jeunes accueillis.** Le coût est compris dans le tarif journalier. La restauration se déroulera salle des fêtes A. André, à quelques mètres des lieux d'accueil.

**Les règles de distanciation et de nettoyage seront strictement appliquées selon la législation qui sera en vigueur durant le prochain été.**

Les repas sont constitués de produits frais préparés à la salle A. André, par un cuisinier mis à disposition par notre prestataire.

## 8- NETTOYAGE DES LOCAUX

Les locaux seront entretenus par une société spécialisée en suivant scrupuleusement les protocoles en vigueur. Les locaux seront également aérés plusieurs fois par jour y compris durant la présence des enfants.

## 9- MODALITÉS D'INSCRIPTIONS ET DE FACTURATION

### Ouverture des inscriptions :

> **A partir du mardi 6 avril** pour les enfants Arquois et *enfants non-Arquois, adhérents de Community et présents aux accueils de loisirs ou CAJ entre le 1er janvier 2021 et 1er juin 2021.*

> **A partir du lundi 19 Avril** pour les enfants non Arquois

**Fermeture des inscriptions le mercredi 30 juin.**

### Les inscriptions sont possibles de deux manières :

- De façon dématérialisée (voir explication ci-dessous)

ou

- En retirant un dossier à l'accueil de notre association - Centre Social Jean Ferrat - Rue Aristide Briand à Arques :

- ⇒ Du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 pour la période allant du 6 avril au 30 avril
- ⇒ Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (sauf mardi matin) à partir du lundi 3 Mai

- Pour le règlement et/ou le retour des dossiers en version papier, des rendez-vous seront fixés individuellement. Le paiement en ligne n'est pas possible.

### Inscription dématérialisée

**Merci de prendre connaissance des modalités suivantes au risque de voir votre demande et ou dossier refusé en cas d'erreur.**

### **Les étapes à respecter pour l'inscription :**

#### **Etape 1:**

Envoi, dans un seul et même courriel, de **l'ensemble des documents obligatoires** par

email à : [community.ete@gmail.com](mailto:community.ete@gmail.com)

- [Le certificat médical](#) obligatoirement complété par votre médecin (**pas de certificat sur feuille volante**)
- Attestation CAF justifiant du Quotient familial **ou** une copie de l'attribution de l'Aide aux temps libres 2021 **ou** le dernier avis d'imposition accompagné d'une copie du livret de famille.
- Une copie de l'attestation de Sécurité Sociale (ou CMU) reprenant le nom des enfants
- Dans le cas des parents divorcés ou séparés, une copie du jugement du tribunal précisant le parent ayant l'autorité parentale et le mode de garde.

***Pas besoin de scanner les documents, une photographie lisible de ces derniers prises avec votre smartphone est suffisante !***

***Dans le cas d'un envoi incomplet (pièce manquante ou document non rempli correctement), nous vous adresserons un retour pour vous en informer mais nous ne conserverons aucun document. Vous devrez alors renvoyer dans un second email l'ensemble des documents.***

***Si vous avez des difficultés de connexion ou d'envoi des documents, merci de nous contacter au 03.21.88.37.37 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (sauf mardi matin).***

#### **Etape 2:**

Si l'envoi de vos documents est complet, nous vous transmettrons en retour **un lien vers un formulaire en ligne** vous permettant de nous transmettre les informations concernant votre enfant et ses responsables légaux. En cas d'erreur dans la complétude du formulaire, nous vous contacterons.

***⚠ Inutile de compléter le lien ou de le transmettre à un proche sans être passé par l'étape 1. Aucun formulaire ne sera accepté sans que les documents obligatoires n'aient été envoyés précédemment.***

#### **Etape 3 :**

Nous avons reçu tous vos documents, votre formulaire est correct ce qui veut dire que votre dossier est complet. Nous allons vous contacter pour fixer un rendez-vous (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 sauf mardi matin) afin que vous veniez effectuer le paiement qui comprend :

**L'ADHÉSION** : L'adhésion à l'Association Community qui est obligatoire (valable 1 an de date à date pour toutes les activités proposées par l'association). 3 formules proposées :

1) **adhésion individuelle -> 5€/an**

2) **adhésion famille – Parent(s) avec 2 enfants -> 10€/an**

3) **adhésion famille – Parent(s) avec + de 2 enfants -> 12€/an**

**LE FORFAIT** : Un **forfait de 5 jours** est à verser par enfant et par session. Ce forfait est non remboursable sauf en cas d'absence prolongée justifiée par un certificat médical à transmettre dans les 48h, précisant l'absence sur le mois complet ou le reste du mois (*ex: un certificat de 2 jours ne justifie pas de remboursement*).

**Le paiement est possible en CB, espèces, chèque bancaire ou postal ou en chèques-vacances.**

**Le paiement du forfait effectué, l'inscription de votre enfant sera validée pour l'été 2021. Vous pourrez alors nous confier votre enfant aux jours de votre choix (pour la ou les sessions choisies) sans avoir besoin de prévenir ou de réserver en amont.**

**LA FACTURATION** : Les 5 premiers jours de présence sont déjà réglés grâce au forfait (Pour rappel, si votre enfant vient moins de 5 jours, aucun remboursement ne pourra avoir lieu). A partir du 6<sup>ème</sup> jour de présence, chaque journée vous sera facturée en fin de session (voir tarifs en partie n°10). Il faudra, s'il a lieu, ajouter le ramassage en bus si votre enfant en a bénéficié (0,50 cts / trajet et par enfant).

Si vous êtes bénéficiaires de l'Aide aux Temps Libres (voir ci-après) cette dernière sera déduite uniquement si votre enfant a été présent au moins 4 jours par session.

## **10- LES TARIFS**

### **AIDE AUX TEMPS LIBRES de la CAF**

\* La CAF propose un versement d'une aide aux temps libres pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 617 €

\* Cette aide (3.40€/jour/enfant) est versée par la CAF à notre association. Nous la déduisons alors de la facturation du tarif journalier à la condition que **l'enfant soit présent au moins 4 jours par session.**

**\* Attention lors du paiement du forfait de 5 jours, l'aide est déduite de ce même forfait. Cependant, si votre enfant n'est pas présent au moins 4 jours, elle ne pourra pas être déduite de votre facture et vous aurez donc à la reverser.**

\* Seules les familles ayant reçu un document d'attribution d'aide aux temps libres peuvent en bénéficier.

Participation Journalière été 2021 ALSH 2-11 ANS ET CAJ 11-17 ANS			
QF Mini	QF Max	ARQUOIS	NON ARQUOIS
0	617	6,20 €	9,40 €
618	800	6,20 €	9,40 €
801	950	7,30 €	10,20 €
951	1150	8,40 €	11,80 €
1151	1250	9,40 €	12,80 €
1251	999999	10,40 €	13,80 €

(\*) Aide CAF de 3,4 € par jour à déduire lors de l'inscription (refacturée si moins de 4 jours de présence)

## INFORMATION SUR LE QUOTIENT FAMILIAL POUR LE CALCUL DE VOTRE TARIF

Le calcul : Le quotient familial retenu à ce jour est celui de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, calculé de la façon suivante :  $\frac{1/12\text{eme des ressources annuelles} + \text{prestations familiales mensuelles perçues}}{\text{nombre de parts}}$

### Les ressources annuelles :

Ce sont les revenus imposables des parents, avant tous abattements fiscaux et pour les employeurs et travailleurs indépendants, avant report des déficits antérieurs.

### Les prestations familiales :

Les prestations familiales retenues pour calculer le quotient familial sont celles qui ont été versées au titre du mois précédent. Toutes les prestations légales sont prises en compte à l'exception de :

- L'allocation de rentrée scolaire
- La prime de déménagement
- L'allocation d'éducation spéciale "retour au foyer"
- Le complément de libre choix du mode de garde de la PAJE La prime à la naissance et à l'adoption de la PAJE (Prestation d'accueil du Jeune Enfant)

### Le nombre de parts :

#### Le nombre de parts :

Le nombre de parts se calcule de la façon suivante :

- Parent isolé ou couple de parents 2 parts
- 1er ou 2ème enfant 0,5 part
- 3ème enfant 1 part
- 4ème enfant et suivant 0,5 part
- Enfant handicapé quel que soit son rang 0,5 part

Ne sont pris en compte que les enfants à charge de moins de 20 ans pour lesquels des prestations familiales sont versées.

## APPLICATION DE LA PARTICIPATION


Les tarifs sont appliqués suivant le quotient familial (Q.F), vous êtes dans une des situations suivantes :

**1/ Vous êtes allocataire de la CAF et vous avez reçu** la notification d'aide aux temps libres

**2/ Vous êtes allocataire de la CAF et vous n'avez pas reçu de notification.** L'attestation de paiement des prestations sur laquelle figure le Q.F datée du mois précédent l'inscription est téléchargeable sur le site internet de la CAF grâce à votre numéro d'allocataire et votre code confidentiel.

3/ Vous n'êtes pas allocataire, votre dernier avis d'imposition et une copie de votre livret de famille nous permettra de calculer l'équivalent de votre quotient familial sur la base des ressources nettes imposables annuelles divisées par 12 puis de nouveau divisées par le nombre de parts telles que définies par la CAF.

**Ces documents sont à nous transmettre par email conformément à l'étape 1 de la procédure d'inscription décrite en partie 9 de ce présent document.**

 En cas de résidence alternée, le foyer pris en compte pour les allocataires CAF est le foyer de référence de la CAF. Pour les non-allocataires, il est demandé une attestation signée des deux parents désignant le foyer référent. Dans ce cas, les ressources du foyer référent sont prises en compte ainsi que le nombre de parts du foyer.

→ Concernant les enfants hébergés en famille d'accueil, c'est le quotient familial CAF de la famille d'accueil qui est retenu ou recalculé.

→ Concernant les enfants hébergés en structure d'accueil, veuillez-vous rapprocher de nos équipes éducatives pour les formalités d'inscriptions et conventions d'accueil.

*NB : Dans le cas où vous ne souhaitez pas nous fournir les éléments précités, le tarif maximum sera appliqué d'office. Un justificatif de domicile sera alors à fournir.*

## **11- PERIODES D'INFORMATIONS ET D'INSCRIPTIONS**

La période d'information débute le mardi 6 avril. Nous sommes joignables par email à [community.ete@gmail.com](mailto:community.ete@gmail.com) Ou par téléphone au 03.21.88.37.37 (sauf mardi matin).

L'accueil de notre association est également ouvert :

- Du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 pour la période allant du 6 avril au 30 avril
- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (sauf mardi matin) à partir du lundi 3 Mai

---

**Toutes les informations recueillies dans nos formulaires sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association COMMUNITY pour l'inscription de vos enfants aux accueils de loisirs.**

**Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées aux contrôleurs des différents services institutionnels (ex: CAF, DDSCS...).**

**Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'accueil au 03.21.88.37.37**